

BOYCOTT de la Constituante-Croupion,**(24 mai 1946)**

TRAVAILLEURS,

Les élections du 21 Octobre nous avaient été présentées comme le retour à la « démocratie républicaine ».

Mais de Gaulle, tout en proclamant ce retour, enleva à l'Assemblée son droit de contrôle sur le gouvernement, par la manœuvre du « référendum ».

C'est pourquoi nous avons eu pendant sept mois une Assemblée-croupion, et, sous de Gaulle comme sous Gouin, un gouvernement indépendant, incontrôlé et irresponsable, comme l'ont été tous les gouvernements depuis Daladier et Reynaud (1938-40) et Pétain (1940-44). Nous avons eu en fait le même système totalitaire, couvert seulement d'une feuille de vigne pseudo-parlementaire.

C'est cette même loi du 21 Octobre qui régira la prochaine Constituante qui ne sera ainsi qu'une nouvelle Assemblée-croupion.

Bien entendu, du fait qu'une poignée de riches capitalistes monopolisent entre leurs mains toutes les richesses, la démocratie parlementaire, c'est-à-dire LE CONTRÔLE SUR LE GOUVERNEMENT par un Parlement élu au suffrage universel et la libre candidature, n'a jamais été et ne sera jamais le contrôle réel des masses travailleuses sur le gouvernement.

Mais ce système était le seul cadre politique dans lequel la domination de la bourgeoisie, monopolisant toutes les richesses, pouvait s'accommoder d'un certain bien-être, d'une certaine liberté, du peu de démocratie que les masses travailleuses avaient conquis par leurs luttes.

Or, ces conquêtes des masses travailleuses ont été anéanties par la guerre et l'exploitation terrible qu'elles subissent depuis des années. Aujourd'hui, pour la bourgeoisie, il n'est plus question de consacrer et de limiter ces conquêtes dans le cadre du parlementarisme et de la collaboration de classes, mais de mener contre les masses une offensive permanente, comme sous Pétain, à l'aide de l'État bureaucratique et policier. Elle a donc besoin d'un Parlement tout juste bon pour camoufler, derrière des "manifestations de la volonté populaire", le pouvoir répressif de l'État bourgeois. C'est pourquoi elle a manœuvré pour supprimer à la fois la liberté de candidature (par le cens électoral), et tout pouvoir de contrôle de l'Assemblée.

Par conséquent, considérant que les querelles entre les Partis, concernant la question des Chambres ou du pouvoir du Président, n'ont d'autre but que de camoufler cette émancipation du gouvernement de tout contrôle et la consécration du bonapartisme parlementaire, que les Partis faisant acte de candidature pour les élections du 2 Juin ont, sans exception aucune, approuvé d'une manière ou d'une autre ce système (par le « oui-oui » le 21 Octobre, ou par le « oui » le 5 Mai), que du triple point de vue de la Constitution, des Partis qui font acte de candidature et du mode d'élection, les travailleurs n'ont aucun intérêt à participer aux élections du 2 Juin,

L'UNION COMMUNISTE appelle les travailleurs à boycotter la Constituante-croupion, à s'abstenir de voter, et à manifester ainsi la volonté de rejeter le régime du "pétainisme sans Pétain" et de l'étouffement bureaucratico-policier actuel.

24 Mai 1946

Lisez "La Lutte de Classes"

Correspondance et abonnements:

Jacques Ramboz, 7, impasse du Rouet, Paris 14e